

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2965**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7° - Oullins - Vaulx en Velin

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 février 2012**Décision n° B-2012-2965**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7° - Oullins - Vaulx en Velin

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :*Lyon 3° :*

. 8, rue du Vinatier - Il s'agit de démolir une maison d'habitation d'un rez-de-chaussée sur sous sol surmonté de 2 étages d'une surface au sol d'environ 75 mètres carrés, avec une dépendance simple rez-de-chaussée composée de 2 chambres, d'un local atelier le tout d'une surface au sol de 45 mètres carrés et d'un garage d'une surface au sol d'environ 15 mètres carrés. Le terrain d'assiette a une surface de 370 mètres carrés. Ces travaux sont demandés afin de réaliser un élargissement de voirie.

. 220-222, cours Lafayette - Il s'agit de démolir un immeuble composé de 2 allées, anciennement affecté à un usage de logements. Cet immeuble est composé d'un rez-de-chaussée surmonté de 5 étages, le tout sur sous-sol. Surface au sol d'environ 330 mètres carrés implantée sur un terrain de 1 151 mètres carrés. Cette démolition rentre dans le cadre du projet Part-Dieu.

Lyon 7° :

. 41, avenue Debourg - Il s'agit de démolir un bâtiment d'environ 3 000 mètres carrés, anciennement affecté à un usage de musée des sapeurs-pompiers. Une zone était réservée pour la direction de la propreté. Cette opération est demandée par la direction du foncier et de l'immobilier pour créer une réserve foncière.

Oullins :

50 bis, rue Pierre Sépard - Il s'agit de démolir un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage d'une surface au sol d'environ 200 mètres carrés, avec une dépendance d'un simple rez-de-chaussée d'environ 20 mètres carrés. Cette démolition est nécessaire pour permettre la réalisation d'un parking pour le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Vaulx en Velin :

. 37, avenue Georges Rouge - Il s'agit de démolir un bâtiment à usage d'habitation, composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage. Ce bâtiment a une surface au sol d'environ 50 mètres carrés. Cette démolition est réalisée pour permettre un élargissement de voirie.

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 8, rue du Vinatier et 220-222, cours Lafayette à Lyon 3°, 41, avenue Debourg à Lyon 7°, 50 bis, rue Pierre Sémard à Oullins et 37, avenue Georges Rouge à Vaulx en Velin.

b) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.